

ESAÏE

CHAPITRE 27

v.1 :

Ce chapitre continue l'argument des chapitres précédents – au point que le changement de chapitre qu'on a mis ici n'a pas beaucoup de sens, car il arrive en plein milieu d'un paragraphe couvrant 26 :20 & 21 et 27 : 1 (on l'a probablement fait à cause de la phrase « En ce jour », sauf qu'elle termine l'argument plutôt que d'en commencer un autre, ce qui serait plutôt le cas du v.2). Il s'agit donc d'une continuation de l'encouragement à faire confiance à l'Éternel, plutôt qu'aux faux dieux ou aux hommes, compte tenu qu'il est le Dieu souverain de toute la terre qui détermine l'avenir de tous les peuples ainsi que le courant de l'histoire de la terre en général.

Ainsi, Esaïe est en train de révéler des événements de la fin des temps et en particulier le jugement de Dieu contre le péché (Esa. 26 : 20 & 21). Dans Esaïe 24 : 21, le prophète a déjà souligné le fait que ce jugement concernera autant les puissances spirituelles que terrestres. Maintenant il retourne à nouveau à ce thème qui démontre la grandeur de la puissance de Dieu. Esaïe révèle que l'ennemi principale de Dieu n'est pas tant des hommes que la puissance spirituelle derrière leur péché (cf. Eph. 6 : 12).

L'épée est un symbole de l'autorité de jugement (Rom. 13 : 4). Dieu en tant que juge l'utilise contre celui qu'Esaïe appelle « le léviathan » (Psa. 104 : 26 ; Job 3 : 8). Ce monstre marin est parfois considéré mythologique, mais Job 40 : 20 – 41 : 25 en particulier suggère un vrai monstre, connu des hommes de l'époque (le descriptif suggère plutôt un monstre que la traduction « crocodile » utilisée par certains). En tout cas, Esaïe utilise cette créature clairement pour faire référence au diable (cf. Gen. 3 : 1 ; Apoc. 20 : 2). Ainsi, Esaïe affirme qu'aucune puissance spirituelle ni terrestre n'échappera au jugement de Dieu.

vv.2 – 5 :

Ce chant est parallèle à celui du chapitre 5 : 1 – 7, avec la vigne qui représente Israël avec Dieu comme vigneron. Mais le ton est tout à fait différent à cause du temps. Dans ch.5, il est question de ce que les Israélites avaient fait de la vigne de Dieu à l'époque d'Esaïe, mais ici il s'agit de l'attitude fidèle de Dieu vis-à-vis d'Israël à la fin des temps (d'où l'introduction « En ce jour-là »). Comme dans chs.25 et 26, il y aura des chants de louange en voyant l'accomplissement des promesses de Dieu et de son plan du salut.

v.3 :

Dans Esa. 5 : 5, Dieu détruit la protection d'Israël, mais à la fin des temps Dieu lui-même protégera son peuple et le bénira – symbolisé par l'arrosage de la vigne, là où avant il privait la vigne d'eau (Esa. 5 : 6b).

Ce passage souligne l'amour éternel de Dieu pour son peuple Israël (cf. Rom. 11 : 25 – 31).

v.4 :

A la fin des temps, le peuple de Dieu n'aura pas à craindre la colère de Dieu – le Nouveau Testament nous permet de comprendre que cela est dû à Jésus qui a satisfait la colère de Dieu en se sacrifiant pour son peuple (Rom. 8 : 1). Ainsi, les seuls à devoir craindre la colère de Dieu sont « les ronces et les épines » (cf. Matt. 13 : 24 – 30 ; Rom. 9 : 6 – 8). Ceci rappelle que l'objectif du jugement de Dieu contre Israël est sa purification de toute pollution du péché (Eph. 5 : 25 – 27). A nouveau, il y a un contraste total avec le jugement d'Esa. 5 : 6a.

v.5 :

La grâce de Dieu cherche toute occasion de vaincre le péché en offrant la possibilité de repentance jusqu'au bout (cf. Ezék. 33 : 11). Dieu souligne que la paix est disponible en venant à lui (Psa. 2 : 10 –

12 ; Rom. 5 : 1). Ainsi les seuls qui devraient craindre la colère de Dieu sont ceux qui refusent l'offre de sa grâce en Jésus.

v.6 :

Ce verset forme un lien entre les versets précédents et le passage suivant. Dieu montre qu'il est loin d'avoir terminé avec Israël (dans un contexte de la disparition du royaume du Nord et l'annonce d'un exil à venir pour Juda) mais qu'il a des projets glorieux pour lui dans l'avenir. Il y a eu un premier accomplissement des promesses lors du retour de l'exil (ce qui a préparé le chemin à la venue de Jésus), mais l'accomplissement principal aura lieu lors du retour de Jésus (Esa. 37 : 31 & 32 ; Os. 14). L'accomplissement de ces promesses sera également l'exaucement de la prière du Psa. 80.

vv.7 & 8 :

Ces promesses concernant l'avenir d'Israël révèlent que même si Dieu va punir les Israélites pour leur péché, l'objectif est de les discipliner et purifier plutôt que de les détruire (Jér. 4 : 27 ; 5 : 10) ; contrairement au sort réservé pour ceux qui ont été le moyen employé par Dieu pour punir son peuple (Esa. 10 : 5 – 19 ; Jér. 25 : 7 – 12). Ainsi, même si la conquête d'Israël et de Juda a été terrible (comme Esaïe l'avait prophétisée ; Esa. 3 : 1 – 3, 16 – 26), Dieu a tout de même mis une limite au châtement, les envoyant en exil, plutôt que de les anihiler.

v.9 :

Israël a payé pour son péché par son châtement (cf. 2 Chron. 36 : 17 – 21 ; Lévit. 26 : 27 – 35) – nous pouvons être bien reconnaissant pour la bonne nouvelle que Jésus a accepté de subir le châtement de notre péché !! (D'autant plus lorsqu'on prend en compte Rom. 11 : 20 & 21. Dieu a atteint son objectif de purifier le pays, en particulier de l'idolâtrie qui caractérisait les deux royaumes d'avant l'exil (Os. 10 : 5 – 8 ; cf. 14 : 8).

vv.10 & 11 :

Malheureusement il a fallu passer par un tel châtement pour que le pays soit purifié, le peuple ayant refusé d'écouter les prophètes qui leur faisaient des appels à se purifier volontairement (Jér. 25 : 4 – 7). Ainsi, Dieu a mis à exécution ce qu'il avait annoncé (Esa. 5 : 5 & 17). Puisqu'ils refusaient de l'écouter, Dieu est intervenu pour éliminer tout ce qui était spirituellement mort chez son peuple (cf. Jn 15 : 6 ; Rom. 11 : 17 – 20).

v.12 :

Dieu annonce à son peuple qu'au jour du jugement il sauvera chacun personnellement. Le prophète l'illustre en employant l'image de la moisson des olives (cf. Esa. 17 : 6). Il emploie également les limites absolues du pays promis (Gen. 15 : 18 ; Ex. 23 : 31) – qui n'ont été les réelles frontières d'Israël qu'à une époque de l'histoire, sous David et Salomon (2 Chron. 9 : 26). Parler de ces limites ici, souligne sans doute la réalité géographique des promesses futures pour Israël, mais aussi probablement symbolise l'idée de « tout Israël » (cf. Rom. 11 : 26) – plus il ne faut pas oublier la prophétie d'Esa. 19 : 23 - 25. En même temps, ces promesses, liées à l'époque du jour du jugement, rappellent que l'exil assyrien / babylonien n'était pas le dernier jugement de Dieu contre Israël – on pense à la destruction de Jérusalem en 70, ainsi que les prophéties concernant les attaques contre Israël et tout particulièrement Jérusalem à la fin des temps.

v.13 :

La grande trompette fait aussi référence à la fin des temps (Matt. 24 : 31 ; 1 Cor. 15 : 51 & 52 ; 1 Thess. 4 : 16). Cet appel de Dieu à son peuple montre que son peuple viendra également d'en dehors du territoire national d'Israël – illustré d'abord par le retour des exils de l'Ancien Testament, mais prenant une tout autre dimension dans le Nouveau Testament où tous ceux qui sont en Christ sont greffés en Israël ainsi devenant des étrangers dans ces autres pays (1 Pi. 2 : 11). A ce moment-là, tout le peuple de Dieu sera appelé à louer le Seigneur sur son trône à Jérusalem.